

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2018

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 58

présenté par
Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« communes »,

insérer les mots :

« ou de la communauté d'agglomération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.